



Quels statuts choisir

Par rje64, le 18/05/2020 à 11:58

Bonjour, (on dit toujours "bonjour" en arrivant quelque part, non ?)
Avec des amis, nous avons le projet d'ouvrir un magasin spécialisé (pour vendre et donner de la littérature religieuse). Il est prévu de louer un local. Quel statut prendre (association, but lucratif ou pas ou entreprise ?) sachant que :
1 - les ressources principales seront des dons reçus
2 - nous vendrons globalement à perte (le total des achat de stock ne seront pas couverts par les ventes),
3 - que le montant des ventes ne représentera que 20 % des ressources totales,
4 - le total des ressources sera supérieur au total des coûts : que faire de l'exédent ?
En vous remerciant.

Par morobar, le 18/05/2020 à 16:29

Bonjour,
2- nous vendrons globalement à perte
La vente à perte n'est pas autorisée dans le monde commercial.
Reste le tissu associatif.
que faire de l'exédent ?
Je puis vous adresser le RIB de ma copine.
Ceco dit, il ne manque pas d'associations qui courent après les dons.